



MACSF prévoyance

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur, Cher(e) Sociétaire,

Conformément à l'article 18 de nos Statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées par MACSF *prévoyance* au cours de l'exercice 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice 2023 ainsi que l'annexe qui en fait partie intégrante.

EXPOSÉ SUCCINCT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Compte de Résultat

a) Compte technique de MACSF *prévoyance*

Le **chiffre d'affaires** brut de réassurance est de 42,7 millions d'euros en 2023 contre 42,2 millions d'euros en 2022, en croissance de 1,14 %.

Les **primes nettes de réassurance** s'élèvent à 17 millions d'euros en 2023 contre 14,7 millions d'euros en 2022.

Les **produits de placements** nets de charges totalisent 9,4 millions d'euros en 2023 contre 6,2 millions d'euros en 2022.

Le taux de rendement des actifs est de 2,59 % en 2023, contre 1,75 % en 2022. L'amélioration s'explique par la remontée des taux obligataires, et plus particulièrement les obligations à taux fixes.

Les produits des placements transférés au résultat non technique sont de 6 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2022.

Les **charges de sinistres** brutes de réassurance sont en 2023 de 9,3 millions d'euros avec une prise en charge par les réassureurs de 4,8 millions d'euros, soit une charge nette de 4,5 millions d'euros. En 2022, la charge brute de sinistres était de 11,9 millions d'euros, la prise en charge par les réassureurs de 5,4 millions d'euros, soit une charge nette de 6,5 millions d'euros.

Les **charges des provisions d'assurance vie** et autres provisions techniques représentent un produit net de 5,7 millions d'euros sur 2023. En 2022 la variation des provisions était un produit net de réassurance de 12,2 millions d'euros.

La **participation aux résultats** au bénéfice des assurés a été dotée cette année pour 9,3 millions d'euros contre 11 millions d'euros en 2022. De plus, la mutuelle a reçu des réassureurs une participation aux résultats de 12,5 millions d'euros cet exercice contre 14 millions l'année précédente.

Les **frais d'acquisition et d'administration** hors commissions reçues des réassureurs sont de 9,2 millions d'euros contre 9,6 millions d'euros en 2022. Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent à 6,1 millions d'euros en 2023, identiques à celles perçues en 2022.

Le solde des cessions et rétrocessions a représenté une charge nette de 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2022.

Le **résultat technique de l'assurance** fait ressortir un bénéfice de 21,3 millions d'euros contre 22,2 millions d'euros pour 2022.

b) Compte non technique de MACSF *prévoyance*

Ce compte comprend notamment la part de produits financiers de 6 millions d'euros rémunérant les fonds propres, ainsi que le montant de l'impôt sur les Sociétés, établi pour MACSF *prévoyance* au taux de droit commun de 25% auquel est appliqué la contribution sociale sur l'IS de 3.30%, soit un taux effectif de 25,83% pour un montant de 6,1 millions d'euros.

Le **résultat net de l'exercice** s'élève à 17 721 303 euros en 2023, contre 17 041 546 euros en 2022.

Notre Assemblée Générale aura à se prononcer sur l'affectation de cette somme à différents postes de fonds propres de la société.

Bilan

À l'actif, les **placements** s'élevaient à 361 millions d'euros en 2023, contre 316 millions d'euros en 2022.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation actif et les autres postes débiteurs, le **total de l'actif** est de 389,8 millions d'euros ; il s'élevait à 353,8 millions d'euros en 2022.

Au passif, le montant des **fonds propres** s'élève à 228,8 millions d'euros contre 210,9 millions d'euros en 2022. Il comprend le résultat de l'exercice en attente d'affectation pour 17,7 millions d'euros en 2023.

Les **provisions techniques brutes** s'élevaient à 123,9 millions d'euros, en baisse par rapport à 2022 (129,7 millions d'euros).

Les dettes pour dépôts reçus des réassureurs s'élevaient à 1,9 million d'euros.

Le poste **autres dettes** s'élève à 34,5 millions d'euros contre 11,3 millions au 31 décembre 2022.

Evènement significatif de la période

Le groupe MACSF a créé en 2023 un groupe TVA dont MACSF SGAM est l'assujetti unique. **MACSF prévoyance** est membre de ce groupe TVA.

Sur le plan économique, l'année 2023 a connu une remontée des taux des taux inédite et le retour de l'inflation. **MACSF prévoyance** a poursuivi le développement de ses activités en lien avec le plan stratégique du groupe MACSF.

Dans ce contexte, le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact inflation sur l'environnement économique et financier. MACSF Prévoyance n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine de l'environnement économique.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Environnementale et Sociétale), une information a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser, partager la politique du groupe et les orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la Santé en lien avec l'activité du groupe.

En termes d'organisation de son activité, le groupe a maintenu pour ses collaborateurs l'accord de télétravail renégocié en 2022, visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel évènement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

En 2023, la MACSF est restée pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

* * *

ACTUALITÉ TECHNIQUE 2023

<i>Évolution du portefeuille Assurances de personnes</i>	2023	Variation 2023/ 2022
- Plans de Prévoyance	101 366	+ 3,71 %
- Groupe Décès (DCP)	87 058	+ 3,98 %
- Autres (Grandes branches)	1 065	- 5,59 %
TOTAL	189 489	+ 3,78 %

Au 31.12.2023, le nombre de contrats en cours s'élève à 189 489, soit une progression de 3,78 % par rapport à 2022.

<i>Évolution des affaires nouvelles et du solde de production en Assurances de Personnes</i>	Affaires nouvelles	Solde de production
- Plans de Prévoyance	13 140	3 598
- Groupe Décès	12 321	3 848
TOTAL	25 461	7 446

Au 31.12.2023, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 25 461 contre 26 119 en 2022.

L'évolution des portefeuilles se présente ainsi :

- Les affaires nouvelles de l'Assurance Emprunteur sont en léger repli (13 390 affaires nouvelles en 2022) et affichent une production supérieure à 12 300 adhésions pour un encours de 87 000 contrats à fin 2023.
- Les nombre de plans de Prévoyance dépasse les 101 000 contrats. Le produit a confirmé sa robustesse tout au long de l'exercice.

Au 31.12.2023, la charge des prestations a évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	2023	2022	Variation 2023 / 2022
- Décès	7 999	10 625	-25 %

Les évolutions contractuelles des produits Prévoyance :

Au 1er janvier 2024, les évolutions contractuelles générales suivantes ont été prévues :

- **Exonération du paiement des cotisations en cas de versement d'une rente invalidité**

Cette exonération ne concerne plus les cotisations versées au titre des garanties décès (rentes éducation, conjoint et capitaux).

Si le taux d'invalidité professionnelle est compris entre 26 % et 65 %, l'exonération appliquée sera proportionnelle au taux retenu.

- **Modalités de résiliation**

Des nouveaux modes de résiliation ont été ajoutés par la législation. A compter du 01/01/2024, une nouvelle faculté de demande de résiliation sera disponible via l'espace personnel.

- **Protection des données personnelles**

Des précisions ont été apportées concernant le destinataire de l'exercice des droits par les assurés concernant ses données personnelles.

Les évolutions tarifaires des garanties Vie Prévoyance

Le tarif des garanties décès des plans classiques et globaux n'est pas modifié.

Les tarifs de ces garanties pour les nouveaux plans de la nouvelle génération ont été repositionnés afin d'être plus proche de la réalité du risque décès de nos sociétaires. Ils ont été établis à partir d'une table certifiée par un cabinet d'actuariat indépendant.

PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES

La participation des assurés aux résultats correspond à l'attribution d'un montant calculé conformément aux conditions générales des contrats.

Ce montant qui ne doit pas être inférieur à un seuil défini aux articles A.132-10 et suivants du Code des assurances correspond, pour l'essentiel, à la somme de 90 % des bénéfices techniques et de 85 % du produit net des placements des catégories concernées.

En 2023, la charge de participation aux résultats supportée par **MACSF prévoyance** s'élève à 9,3 millions d'euros.

Les montants inscrits à cette provision sont affectés aux contrats au cours des huit années suivantes celle au titre de laquelle ils ont été portés en provision.

En 2023, il a été distribué 8,4 millions d'euros de participation aux assurés. En 2022, il avait été distribué 2,8 millions d'euros.

En fin d'exercice, le montant de la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 27,8 millions d'euros contre 26,9 millions d'euros en 2022.

ENVIRONNEMENT FINANCIER

L'année 2023 a été marquée par une remontée fulgurante et inédite des taux.

L'économie américaine a fait preuve d'une étonnante vigueur avec un marché du travail résistant. L'économie chinoise qui devait profiter des levées des restrictions anti-Covid n'a pas réellement décollé, empêtrée par son secteur immobilier. Entre ces deux blocs, l'économie européenne affiche des performances assez décevantes mais a évité la récession, sauf en Allemagne. Enfin la désinflation a bien eu lieu, partout dans le monde, notamment avec la baisse du baril de pétrole, malgré la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen Orient.

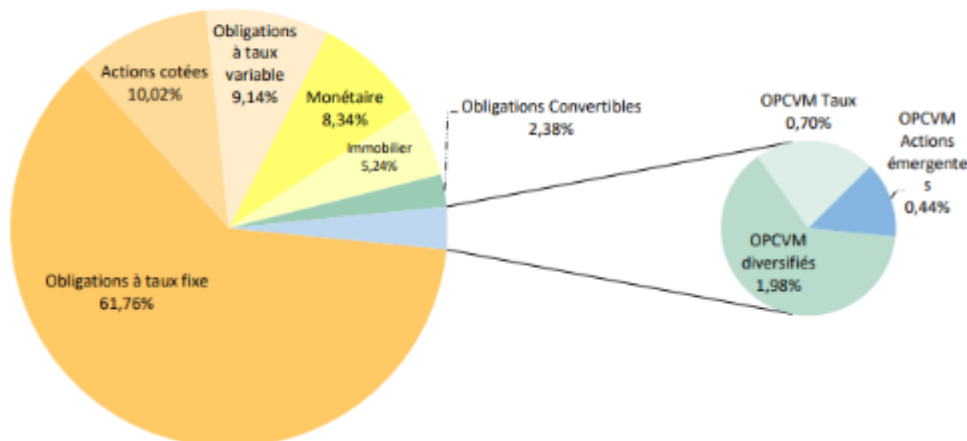
En zone euro, l'inflation totale est passée de 9.2% fin 2022 à 2.40 % en décembre 2023 et de 5.2 à 3.60 % pour l'inflation core (hors alimentation et énergie). De même, en France, l'inflation générale est passée de son pic à 6.30 % en février 2023 à 3.70 % en décembre. Et l'inflation core termine l'année à +3.40 %. Ainsi, durant l'année 2023, les banques centrales se sont demandées jusqu'où mener le resserrement monétaire. Il est fort probable que les taux directeurs aient atteint leur plafond à 4 % pour la BCE après des années en territoire négatif.

Le cycle de resserrement monétaire de 2022 et 2023 est le plus important connu pour son ampleur et sa rapidité. Le taux de dépôt de la BCE est ainsi passé de -0.50% en juin 2022 à 4 % fin d'année 2023. Les banques centrales ont, aussi, efficacement et rapidement assuré la stabilité financière des marchés malgré la crise bancaire américaine ou celle des fonds de pension au Royaume-Uni. La question porte maintenant sur la date et le rythme d'assouplissement des politiques monétaires sur l'année 2024.

Ainsi, portées par le recul de l'inflation et, anticipant de prochaines baisses de taux, les principales classes d'actifs, à l'exception des matières premières et des actions chinoises, auront signées des performances très positives en 2023, faisant oublier en partie l'année 2022. Ainsi, le CAC40 affiche une performance annuelle de plus de +16 % et le taux 10 ans de l'emprunt d'Etat français fini l'année en baisse à 2.56 %.

Au 31 décembre 2023, les placements se répartissent comme suit :

MACSF Prévoyance (hors groupe) au 31/12/23 (en valeur boursière)



Toujours majoritairement investi en obligations, le portefeuille présente une maturité moyenne assez courte dans un souci d'optimisation des rendements à venir. Profitant de la hausse des taux, les investissements ont porté, cette année, en partie sur les taux fixes des emprunts d'Etats ou garantis par les Etats. La diversification s'est faite avec les corporates financières et non financières. Dans l'environnement économique et financier difficile de 2023, la note moyenne du portefeuille s'est stabilisée à A-. La performance financière du portefeuille obligataire est de 7.46 % sensiblement plus faible que l'indice de référence 7.55 %, expliquée principalement par une durée plus faible qui l'a pénalisée lors du rallye des taux de fin d'année (Source Reporting financier CACEIS). Le taux de rendement comptable de la classe d'actif obligataire, hors obligations convertibles, est de 2.20 % en 2023 contre 1,81 % en 2022 avec la hausse des taux.

Sur les actions européennes gérées en direct, notre prudence a conduit à dégager d'importantes plus-values tout au long de l'année, sécurisant ainsi une contribution très significative au rendement comptable de l'actif. Il n'y a pratiquement pas de dotation à la provision pour dépréciation durable cette année (124 765 euros). Pour cette classe d'actifs, la performance financière est de 15.08 % contre un indice de référence à 16.52 %. Le rendement comptable des actions en 2023 est très positif à 9.58% contre 6 % en 2022.

Les obligations convertibles présentent une performance comptable négative à -0.47 % contre 7,50 % en 2022 avec des cessions de lignes ayant perdu toute sensibilité action et générant des moins-values. La performance financière est de 3.18 % sur l'année plus faible que l'indice de référence qui est à 7.57 %.

Les performances des Opcvm taux et diversifiées sont positives avec une contribution favorable à la performance financière et comptable mais il y a une déception sur les actions de pays émergents en absolu et en relatif à l'indice de référence.

Tout au long de l'année 2023, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

- Détenir 12 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



- Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2023.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2023. Après la mise en place d'une politique sur les hydrocarbures non conventionnels (charbon, pétrole et gaz) en 2022, le Groupe Macsf s'est aussi positionné sur le sujet des armes non conventionnelles.

Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2023 :

Nouveaux investissements	Identifiant	Emetteur
	XS2653488747	IBRD
	DE000A3514E6	AMPRION GMBH
	XS2631822868	STATKRAFT
	FR0013234333	FRANCE
	FR001400J9R9	NATIXIS
	FR001400F1I9	ENGIE
	FR001400HIK6	SNCF
	XS2597110027	STELLANTIS
	XS2591026856	ORSTED
	FR001400F7C9	AFD
	XS2575971994	ABN AMRO BANK
	FR001400F6V1	BANQUE STELLANTIS

Pour 2024, le scénario idéal serait un atterrissage en douceur des économies, une inflation qui continue à ralentir, des banques centrales desserrant leur politique monétaire et des taux directeurs en baisse qui devraient soutenir les actifs financiers. Toutefois, le contexte géopolitique devrait être encore fortement chahuté et les élections notamment américaines de fin d'année ne devraient pas calmer les esprits.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

A ce jour, aucun évènement post-clôture n'est à signaler qui pourrait avoir un effet significatif sur les comptes de l'exercice 2023.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du C.G.I.)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2023 notre mutuelle n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

MACSF RÉ S.A.

Le capital de MACSF Ré se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 60 %
- MACSF *prévoyance* : 40 %

MACSF RÉ S.A. réassure la société au titre des traités ci-après :

- XS par tête en Assurances de Personnes,
- XS pandémie,
- XS par évènement en Assurances de Personnes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 47,9 millions d'euros en 2023 contre 39,7 millions d'euros en 2022.

MACSF Libéa

Le capital de MACSF Libéa se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 75 %
- MACSF *prévoyance* : 25 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 22,2 millions d'euros en 2023 contre 20,1 millions d'euros en 2022.

Le résultat net comptable de la société MACSF Libéa est un déficit de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2022, contre un déficit de 0,6 million d'euros en 2021.

MACSF épargne retraite

Le capital de MACSF épargne retraite se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 45,52 %
- MACSF *prévoyance* : 54,48 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 2 340,4 millions d'euros en 2023 contre 1 428,9 millions d'euros en 2022.

Le résultat net comptable de la société MACSF épargne retraite est de 165,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 à comparer à 203,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer le Cabinet MAZARS - 61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE, en tant que commissaire aux comptes, pour succéder au Cabinet Deloitte & Associés dont le mandat est arrivé à échéance.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs liées aux opérations des contrats d'assurance ne sont pas présentés dans le rapport de gestion en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

FOURNISSEURS :

Les dettes fournisseurs hors activité d'assurance sont soldées au 31 décembre 2023 comme sur l'exercice précédent.

CLIENTS :

Il n'y a pas de créances clients hors activité assurance.

* * *

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.